

EVALUATION ACTUARIELLE ET FINANCIERE DU SYSTEME ALGERIEN DE RETRAITE

MEHIRECHE Moussa

Doctorant à l'ENSSEA

E-mail:moussa.mehireche@gmail.com

SAIDI Ghania

Maître de Conférences Classe "A" à l'ENSSEA

Laboratoire de Modélisation des Processus Stochastiques (LAMOPS)

E-mail:ghsaiidi@yahoo.fr

Résumé:

La modélisation du système de retraite permet d'évaluer les différentes réformes, en informant les concepteurs de la politique ainsi que le public sur les conséquences du changement sur le long terme. Le fait de modéliser le système de retraite évalue la pérennité du régime et permet ainsi de réduire la pauvreté chez les personnes âgées.

Dans cette étude, on commence tout d'abord par diagnostiquer le régime actuel ; ensuite on fait d'une part des projections démographiques afin de déterminer la population future cotisante et retraitée, et d'autre part des projections des recettes (salaire moyen) et des dépenses (prestations) sur une période de quinze ans.

Mots clés: *Modélisation, Equilibre financier, Projections démographiques, retraite.*

Abstract:

The modeling of the retirement system allows evaluating the various reforms, by informing the designers of policy as well as the public on the consequences of the change on the long run.

The fact of the modeling the retirement system for evaluates the potentiality of the mode that let us to reduce the poverty for elderly people.

In this study, we start first of all by diagnostics the current mode; after that we try to makes the demographic projections in order to determine the population future subscriber and reprocessed, and on the other hand projections of the receipts and expenditure over one fifteen years period. These projections enable us to determine the future balance of the pension fund.

Keywords: *The modeling, future balance, demographpic projections, retirement.*

Introduction

La retraite ou l'assurance vieillesse est un des principaux risques couverts par la sécurité sociale. Elle est considérée comme un moyen de lutte contre la pauvreté et la préservation de la cohésion sociale, dans la mesure où elle est destinée à garantir un revenu de remplacement aux vieux travailleurs qui ne sont pas en mesure de travailler compte tenu de leurs âges. Ce revenu de remplacement, soit la pension de retraite, est attribué aux travailleurs ayant cotisés à un régime de retraite tout au long de leur carrière professionnelle. Assurer ce revenu après des années d'activité est un devoir et surtout une responsabilité collective. Aujourd'hui, l'avenir des systèmes de retraite dans tous les pays du monde reste tributaire de la perspective d'évolution d'un certain nombre de paramètres principalement liés à l'évolution démographique (baisse du taux de fécondité, allongement de la durée de vie), ainsi qu'à d'autres facteurs socio-économiques contribuant à aggraver la situation financière des régimes : augmentation de l'âge d'entrée dans la vie active, diminution continue de l'âge de départ à la retraite, faible progression des salaires, emploi informel, etc. Les débats autour de ce problème reposent essentiellement sur la détermination d'un équilibre financier du système de retraite qui résulte simplement d'une égalisation des recettes et des dépenses.

L'objectif de notre étude est d'analyser l'ampleur du problème de déséquilibre du système de retraite en Algérie. Pour cela, on essaiera de répondre aux questions suivantes : ***Pour combien d'années le déséquilibre financier de la caisse nationale de retraite persiste-t-il ? Et quelles mesures peut-on prendre dans les années à venir afin d'assurer l'équilibre du système de retraite algérien ?***

1. Revue de littérature

Ces dernières années, nous assistons à un large débat sur la soutenabilité des régimes de retraite. Ce débat montre à quel point cette soutenabilité est considérée parmi les préoccupations majeures des nations soucieuses de stabilité économique et sociale, en particulier ces nations cherchent à adapter les régimes de retraite au vieillissement démographique, et aux évolutions contextuelles du marché de travail et des marchés financiers.

En matière de financement, les perspectives d'évolution des dépenses de retraite dans le monde affichent une tendance haussière. Dans les pays industrialisés, la part des dépenses de retraite dans le PIB affiche une hausse importante à moyen et long termes. Selon Algava et al. (2004), les dépenses liées à la retraite sont appelées à augmenter vers des seuils très importants. Selon cette étude, ces seuils peuvent atteindre 17% en France et en Allemagne et 18% au Royaume Uni à l'horizon 2060.

Un système de répartition exige, pour son bon fonctionnement, une croissance économique soutenue et un équilibre démographique durable. Or, l'un des aspects majeurs de l'évolution démographique, appelé communément « transition démographique », atteste le passage d'un régime traditionnel à mortalité et natalité fortes vers un régime à mortalité et natalité basses. Ceci a des effets directs sur la structure pyramidale de la population.

Ainsi, ces effets font référence à une diminution de la proportion des enfants et une augmentation de la part des personnes âgées. Cette nouvelle structure de la population a affecté le mode de vie des sociétés modernes notamment en matière de solidarité familiale qui constituait à un moment donné, un principe noble des économies agricoles et artisanales (Chibane, 2005). Cette solidarité familiale a été remplacée par une solidarité publique témoignant le passage à une économie industrielle.

En outre, les crises économiques et les problèmes liés à la croissance économique se sont répercutés négativement sur le revenu d'activité, la productivité des secteurs et l'emploi (G. Pison, 2008). Cela se traduit naturellement par une baisse sensible du nombre des cotisants avec des retraités de plus en plus en augmentation. Par conséquent, la mission dédiée à une compensation des pensionnés par le biais des cotisants devient très compliquée voire impossible à soutenir dans le futur.

2. Analyse rétrospective du contexte démographique et social

2.1. Le contexte démographique

Le profil démographique de l'Algérie a subi ces dernières années des changements profonds. D'une part, la fécondité a baissé d'une manière drastique, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé d'environ 8 à 2.87 enfants par femme entre 1970 et 2001, puis il a connu une augmentation à partir de 2012 pour atteindre 3.1 enfants par femme en 2015. D'autre part, la mortalité a connu une baisse remarquable; des gains en matière d'espérance de vie ont été remarqués pour les deux sexes. En l'espace de 38 ans (1977-2015), le gain a été important, soit un gain de plus de 21 ans. L'espérance de vie à 60 ans (e60) est de 22.4 années en 2015. Cette augmentation se prolongera dans les années à venir selon toute vraisemblance. Le taux brut de mortalité (TBM) a connu une réduction de 68.18% passant de 14.36 ‰ en 1977 à 4.57 ‰ en 2015¹.

Ajoutant à cela, l'accroissement numérique de la population au cours des années précédentes qui a induit une population du troisième âge importante, elle est passée de 5.8 % en 1977 à 8.5% en 2014².

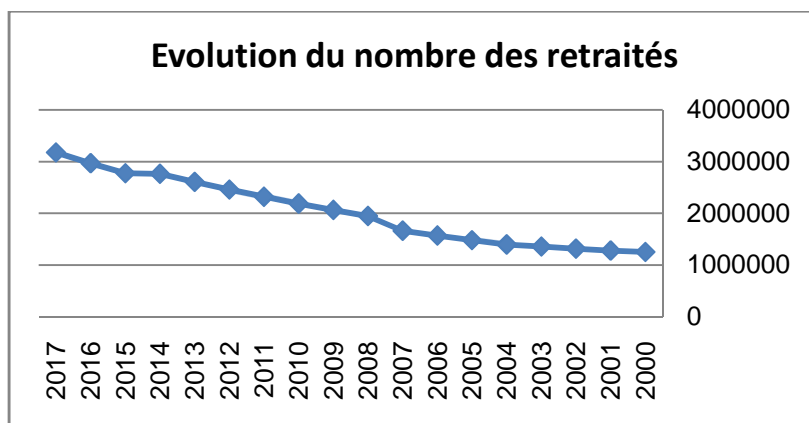
¹ ONS, données statistiques, démographie algérienne N°740, 2015.

² ONS, données statistiques, démographie algérienne N°690, 2014.

2.1.1. Evolution du nombre des pensionnés

La caisse nationale de retraite comptait 1 253 942 pensionnés en 2000. Ce nombre est passé à 1 948 138 en 2008 puis à 3 175 512 en 2017. Le nombre de bénéficiaires d'une retraite s'est accru de manière régulière avec un taux d'accroissement annuel moyen de 7%.

Figure N°1: Evolution du nombre des retraités



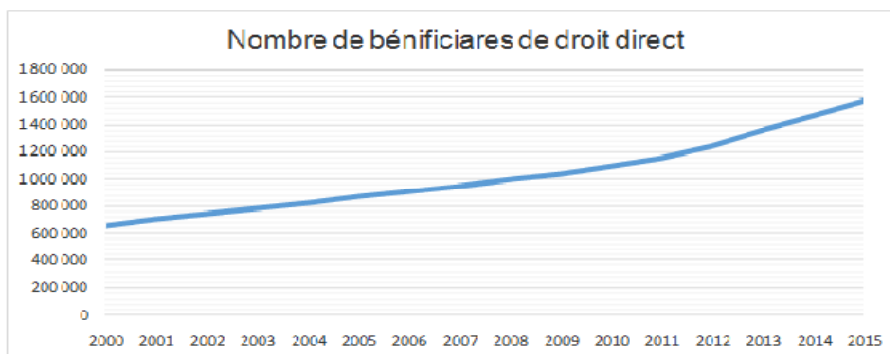
Source: Etabli à partir des données fournies par la CNR

La figure N°1 montre l'évolution modérée du nombre de pensionnés qui est due à l'augmentation de l'espérance de vie à 60 ans ou peut être à la mise à jour de la base de données. On remarque que le nombre de retraités a continué de progresser selon un taux de progression de 7% maintenu jusqu'à 2017. Cette hausse est due aux dispositifs de préretraites (retraite proportionnelle pour les femmes à partir de 45 ans).

2.1.2. Le nombre des bénéficiaires de droit direct

La courbe présentée ci-dessous montre que le nombre de bénéficiaires de droit direct a progressé de plus de 139.63% en l'espace de quinze ans.

Figure N°2 : Evolution du nombre des bénéficiaires de la retraite

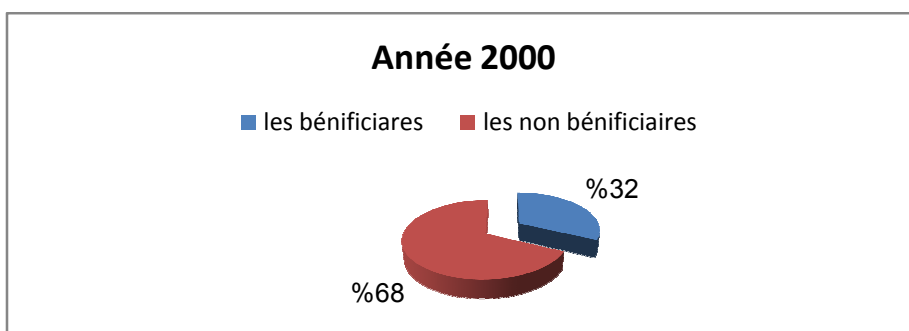


Source: Etabli à partir des données fournies par la CNR

Le nombre de bénéficiaires de ce droit a enregistré une augmentation progressive durant la période 2000-2017. C'est le cas aussi des populations âgées de 60 ans et plus dont l'effectif a augmenté de près de 70.44% résultat de la baisse de la mortalité.

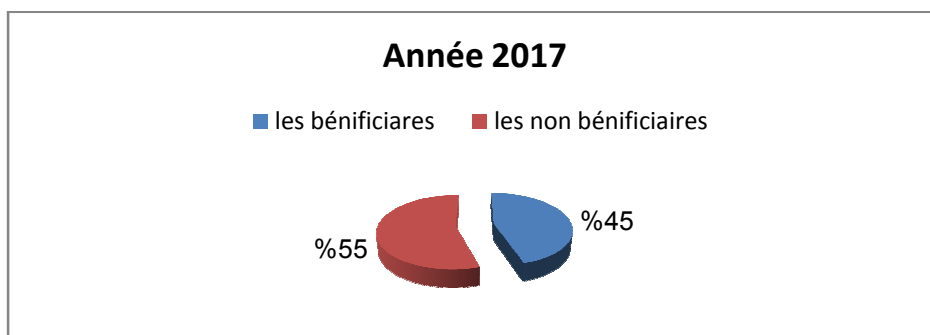
La part des bénéficiaires de droit direct par rapport à la population du même âge représente moins de 50% tout au long de cette période. Elle était de 32.13% en 2000, puis 38.92 % en 2008 pour atteindre finalement 45% en 2017.

Figure n°3: Répartition de la population du même âge en 2000



Source: Etabli à partir des données fournies par la CNR

Figure n°4: Répartition de la population du même âge en 2017



Source: Etabli à partir des données fournies par la CNR

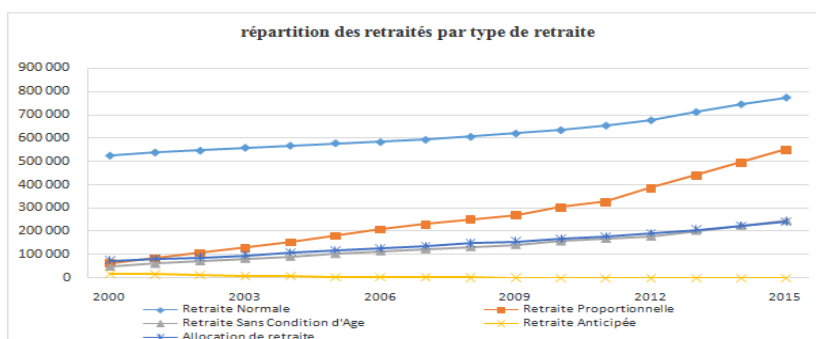
Les personnes bénéficiant d'une retraite durant la période 2000-2017 sont celles qui ont travaillé à partir de 1968. Ce n'est qu'après l'indépendance que l'économie algérienne était en phase primaire de relance. Cette époque était marquée par une forte augmentation du taux de chômage, la majorité de la population travaillait dans l'informel, et la non préoccupation de ces générations à cotiser ainsi que leur non déclaration à la sécurité sociale par leurs employeurs. Pour ces générations, ce sont les enfants qui constituent la garantie devant la vieillesse.

Néanmoins, avec la mise en place du dispositif préretraite (retraite anticipée sans condition d'âge et retraite proportionnelle) depuis 1995, on a constaté une augmentation du nombre de retraités et on prévoit une importante augmentation de ce nombre dans les années à venir.

Suite aux difficultés économiques apparues à partir de la fin des années quatre-vingts et en application du Plan d'Ajustement Structurel (PAS) qui s'en est suivi durant la période 1994-1997, d'importantes dispositions législatives ont été prises pour alléger les effets sociaux des réformes engagées. La hausse du taux de chômage qui est passée de 19.9% en 1990 à 23.8% en 1993, avait induit la baisse du nombre de cotisants. Les dispositifs de préretraites ont été mis en place durant cette période pour lutter contre la montée du chômage par la sortie précoce des travailleurs, sans pour autant, se préoccuper de la viabilité financière du système. L'application de ces nouvelles formes de retraite a permis aux travailleurs l'octroi du droit à la retraite avant l'âge légal (60 ans). A partir de 2000, le nombre de bénéficiaires d'une préretraite n'a cessé de croître. Il a été multiplié par plus de 5 entre 2000 et 2015 passant de 131 187 à 799 057 retraités.

L'adoption de ces mécanismes de retraites a contribué à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la caisse nationale de retraite. La part relative du nombre de bénéficiaires de ces derniers par rapport à l'ensemble des titulaires de la pension de retraite directe et la pension de réversion ne cesse de croître. Elle est passée de 32% en 2000 à 45% à en 2017.

Figure n°5: Répartition des retraités par type de retraite



Source: Etabli à partir des données fournies par la CNR

La figure n°5 montre que le nombre de retraités ne cesse d'augmenter, on enregistre :

- Une croissance de 47.35% de la retraite normale entre 2000 et 2015 ;
- Le nombre de retraités sans condition d'âge s'est multiplié par presque 4, il est passé de 50425 en 2000 à 246503 retraités en 2015.

Cependant, la retraite proportionnelle a connu une croissance énorme de 663% entre 2000 et 2015. Ce dispositif prend de plus en plus d'importance. La proportion des bénéficiaires est

passée de 2.72% des effectifs de droit direct de la CNR en 1998 à 35.09% en 2015, puis on a enregistré une augmentation importante entre 2016 et 2017 due à la réforme menée par les autorités pour alléger le déficit de la CNR. Cette réforme porte sur la suppression de la retraite proportionnelle qui était appliquée à partir de 2017.

Par contre, pour la retraite anticipée, on a enregistré une baisse continue de la proportion des bénéficiaires de cette retraite due, d'une part, à la reconversion en retraite normale à partir de 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes, et d'autre part, à la préférence au départ en retraite proportionnelle et à la retraite sans condition d'âge.

2.2. Le contexte économique et social

L'Algérie a vécu les 15 dernières années en économie rentière avec des contours socialistes très marqués, au niveau de la santé, de l'éducation, et des subventions dites "sociales" (surtout pour l'alimentation et l'énergie). Les subventions (13.6% du PIB en 2015, FMI), notamment celles à l'énergie (50% du total), pèsent lourdement sur le budget de l'État. En effet, la baisse des prix du pétrole brut et du gaz a détérioré les équilibres externes et internes du pays, effet ressenti depuis le second semestre 2014 et dont la combinaison de plusieurs facteurs concourants rallonge la durée de la tendance à la baisse et affecte ainsi les perspectives macroéconomiques en termes de croissance économique et de soutenabilité des déficits externes et internes du pays. Le PIB en 2015 était de 167 milliards USD (*Banque mondiale*), soit 4.200 USD par habitant, ce qui fait de l'Algérie un pays à revenu intermédiaire dans la tranche supérieure. Le pays a enregistré une croissance du PIB de 3.9% en 2015, 3.4% en 2016, et il y a des perspectives qu'elle reste inférieure à 2% en 2017. L'indice du développement humain est de 0.713 (93ème sur 186 pays) et l'espérance de vie à la naissance est de 75 ans. Le taux de chômage est de 10%, mais il est beaucoup plus important chez les jeunes (25%) et chez les femmes (16%).

Le ralentissement de l'activité économique, prise de terrain par le secteur informel non contributif au détriment du secteur formel cotisant ; une part importante de la masse salariale sur le marché du travail échappe aux cotisations sociales. L'enquête par sondage sur l'emploi auprès des ménages réalisée en 2015, a fait ressortir que 38.5 % des occupés ont déclaré ne pas être affiliés au régime de sécurité sociale, soit un effectif de plus de 4 079 000 occupés, ce qui constitue un manque à gagner pour la caisse de retraite. Ces éléments ont eu pour résultat de réduire les ressources de la caisse nationale de retraite (CNR).

3. Analyse de la situation financière de la Caisse Nationale de Retraite

Le financement de la branche des retraites est assuré, conformément aux dispositions des textes en vigueur, par des cotisations salariales et patronales à caractère légal et obligatoire, des cotisations retraite anticipée, et des contributions de l'État au titre de la solidarité nationale (loi 99/03 du 22 mars 1999) avec un taux de cotisation de 26,7%.

En effet, les recettes de cotisations (retenues sur salaire et contributions patronales) constituent la première source de financement de la caisse de retraites. Elles représentent en moyenne 75% durant l'année 2015. Cela signifie que la variation des taux de cotisations a un impact important sur les finances à travers un accroissement des recettes.

3.1. La situation financière de la CNR

La logique générale du système de retraite est fondée sur la solidarité aussi bien du côté prestations que du côté des recettes³. L'analyse de son financement peut se faire sur la base de trois angles : assiette de prélèvements, circuit de financement et finalités. Toutefois, les symptômes voire les conséquences sont pratiquement similaires et se répercutent sur les principaux indicateurs usuellement calculés.

3.1.1. Evolution du rapport démographique

Le ratio cotisants/retraités rapporte l'effectif des cotisants du régime général à celui des retraités. La tendance générale est celle d'une baisse du ratio de dépendance démographique depuis les années 1975 où il avait atteint 9 cotisants pour un retraité contre 1.6 en 2005. A partir de cette année, le nombre des actifs cotisants a évolué à un rythme plus rapide que celui des bénéficiaires et le ratio a augmenté progressivement. En effet, la population cotisante au régime de retraite a enregistré, au cours de la période 2005-2013 un accroissement annuel moyen de 15.2%, alors que l'effectif des bénéficiaires s'est accru en moyenne de 4.9%, rebond sous l'effet des conditions économiques favorables avec le lancement des grands programmes publics d'investissements (programme de soutien à la relance économique (2001-2004), Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) (2005 -2009) et le programme d'investissements publics pour la période 2010-2014).

Comme on peut le constater, le système de retraite par répartition est fortement lié à la proportion du nombre d'actifs (cotisants) ainsi qu'à celui des retraités. A cet effet, tout déséquilibre de ce rapport « actif / retraité » fragilise le système ; ce qui veut dire que toute crise économique affectant le niveau d'emploi dans un pays, déséquilibre les finances de la caisse.

3.1.2. Evolution de la situation financière de la CNR

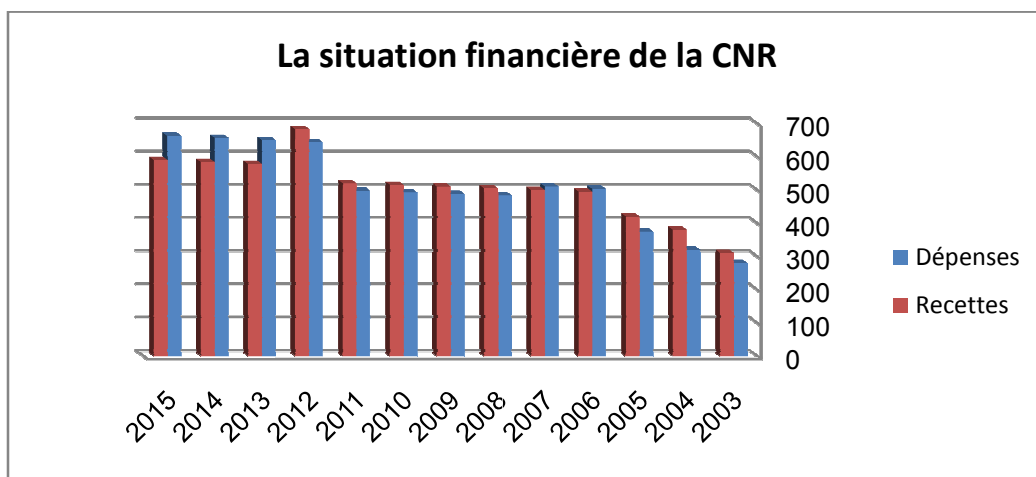
Les recettes ont évolué en moyenne de 20.2% par an sur la période 2000-2017. On a observé une montée en puissance des dépenses consacrées aux retraites, soit un accroissement annuel moyen de 18.6%. Entre 2000 et 2015, les recettes sont passées de 111 Milliards DA soit 2,8% du PIB à 598,9 Milliards DA en 2015 soit 4,1 % du PIB, alors que les dépenses de retraites

³ Belkacem-Nacer, A., (2007), "Considérations assurantielles et logique actuarielle du régime de retraite en Algérie", Working paper, Revue ENSSEA, n°8, Alger

ont poursuivi leur hausse. La part des retraites dans le PIB s'est donc fortement accrue (2.8 en 2000 à 4.4 % de PIB en 2015).

Notons qu'en 2012, les recettes de la CNR ont connu une évolution considérable. Elles sont passées de 445.66 Milliards DA en 2011 à 683.1 Milliards DA en 2012, soit une hausse de 53.28%. Cette augmentation est due à la revalorisation de 10% des salaires des fonctionnaires, introduite par les pouvoirs publics en 2011, avec effet rétroactif de 2008. La part des dépenses de retraite dans le PIB était de 2.8% en 2000, de 2.5% en 2005, et elle représente aujourd'hui 4.4 % du PIB en 2017.

Figure n°6: Evolution de la part des recettes et des dépenses de retraite dans le PIB (2003-2015)



Source : Etabli à partir des données communiquées par l'ONS

Les années 2006 et 2007 sont marquées par un déséquilibre de la situation financière de la CNR. Le retour à l'équilibre a été permis grâce à un relèvement des taux de cotisations retraite de 16% à 17.25%. C'est à ce moment que les pouvoirs publics ont entrepris des mesures nécessaires pour renforcer le système et assurer sa viabilité financière à long terme par la mise en place, en 2006, d'une caisse nationale de recouvrement des cotisations de sécurité sociale⁴. Cette dernière est un établissement public à gestion spécifique chargé de l'immatriculation des assurés sociaux, du recouvrement des cotisations sociales et du contentieux pour l'ensemble des autres caisses. Son objectif principal est de diminuer la fraude et les malversations qui caractérisent le marché du travail en Algérie. Cependant, ce projet a vu son échec avant même la mise en place d'un Fonds National de Réserves des Retraites (FNRR) en 2007, financé essentiellement par l'affectation de 2% puis 3% du produit de la fiscalité pétrolière.

⁴ Décret exécutif n° 06-370 du 19/10/2006

Il a été institué par ordonnance présidentielle et devait constituer une importante réserve financière, dans laquelle il serait possible de puiser plus tard afin de financer l'augmentation des dépenses de retraite liée entre autres au vieillissement démographique⁵.

3.2. Analyse des déterminants de l'équilibre financier de la CNR

L'équilibre d'un système de retraite par répartition résulte de trois types de facteurs :

3.2.1. Les causes structurelles endogènes

Ces causes correspondent à :

- L'organisation du système de retraite lui-même ;
- L'âge de retraite avec de nombreux cas de mise à la retraite proportionnelle ;
- La générosité du système en termes de taux de remplacement assez élevé qui est de l'ordre de 80%.

3.2.2. Les facteurs exogènes

C'est des facteurs dus à des causes durables, indépendantes du système de retraite lui-même. Les facteurs démographiques déterminent le ratio de dépendance démographique, le vieillissement de la population et l'allongement de la période de jouissance de la pension engendre l'alourdissement des pensions des retraités. Les facteurs exogènes contribuant à l'équilibre du système de retraite par répartition sont:

L'augmentation du nombre de chômeurs et diminution des ressources qui en résultent ;

- La faiblesse relative des salaires déclarés dans le secteur privé ;
- Les générations 60-70 arrivent à l'âge de la retraite ;
- La baisse du nombre de cotisants et plus de retraites à payer.

3.2.3. Les causes conjoncturelles

- Le rythme de la croissance économique joue un rôle important dans la détermination des ressources des régimes de sécurité sociale, car il influe sur la création d'emplois et le niveau des revenus. Ce sont les deux éléments déterminants dans l'évolution de la masse salariale et par conséquent du niveau des cotisations;
- La consistance de l'économie informelle (manque à gagner pour tout le système de sécurité sociale);
- L'activité globale en Algérie, était de 11 453 000 en 2014 soit 40.7%, qui est relativement faible par rapport aux pays de la région MENA qui était de l'ordre de 50 à 60% ; ceci est dû principalement à l'activité féminine mal captée. L'Algérie

⁵ Décret exécutif n° 07-58 du 31 janvier 2007

présente en effet la particularité d'avoir un taux d'activité féminine très faible qui est de l'ordre de 14.9 %, de la population active totale occupée en 2017.

4. Evaluation de l'équilibre financier de la CNR à l'horizon de 2030

4.1. Présentation du modèle

Le modèle de retraite de l'organisation internationale du travail (ILO-PENS)⁶ est un modèle de projection utilisé pour l'évaluation actuarielle des régimes de retraite. Il fournit des estimations actuarielles des dépenses futures et de la base des contributions, et il simule le développement futur du fonds selon les différentes méthodes de financement. ILO-PENS fait partie de la famille du modèle de l'OIT pour une analyse financière quantitative, dans le but de fournir des perspectives globales de manière cohérente dans certaines circonstances économiques nationales.

Le modèle de retraite de l'OIT a été élaboré pour appuyer les examens actuariels ou les études sur les régimes légaux de retraite de la sécurité sociale. Cela permet de fournir la base quantitative pour prendre des décisions politiques sur les régimes de retraite de la sécurité sociale. Sur la base d'une analyse détaillée de la dernière situation démographique et financière d'un régime de retraite, ILO-PENS permet :

- La projection des dépenses de prestations futures et des contributions par des simulations d'une année à l'autre ;
- La détermination des taux de cotisation futurs selon des méthodes de financement alternatives;
- L'évaluation de l'impact financier des modifications au régime de retraite (réformes proposées).

4.2. Les projections démographiques et économiques

4.2.1. Les projections démographiques

Il existe trois variables qui déterminent l'évolution démographique et la structure par âge de la population à savoir la fécondité, l'espérance de vie et les migrations internationales. Les hypothèses appliquées pour déterminer la structure future de la population sont :

- La stabilisation des indicateurs démographiques (Taux Brut de Natalité (TBN), Taux Brut de Mortalité (TBM) et Taux d'Accroissement Naturel (TAN));
- Le solde migratoire nul;
- L'indice synthétique de fécondité égal à 2,5 à partir 2030;
- L'espérance de vie égale à 81,22 ans pour les hommes et 83,47 ans pour les femmes.

⁶ The ILO Pension Model, a technical guide, Financial Actuarial and Statistical services branches, Social Protection Sector, International Labor Office, Geneva, Switzerland, 2002.

La détermination des quotients de mortalité future des retraités nécessite l'utilisation d'une table de mortalité prospective spécifique aux retraités de la caisse nationale de retraites (CNR). Dans notre étude, on a utilisé le modèle de Lee et Carter pour l'élaboration de cette table. Le modèle repose sur les hypothèses suivantes :

- La constance au cours du temps de la sensibilité de la mortalité instantanée β_x à l'âge x par rapport à l'évolution générale de la mortalité ;
- Les erreurs $\varepsilon_{x,t}$ sont centrées, indépendantes et de même variance σ^2 .

L'élaboration du scénario de base repose sur les hypothèses suivantes :

- Les projections fondées sur une hypothèse de réglementations inchangées des systèmes de retraite ;
- Le taux de chômage de 9.8% pour les hommes et 15% pour les femmes;
- Le taux d'activité de 51.2% en 2030;
- Le taux d'affiliation à la sécurité sociale égale 61.5%, durant la période 2015-2030.

D'autres scénarios seront étudiés sur la base des hypothèses Portant sur :

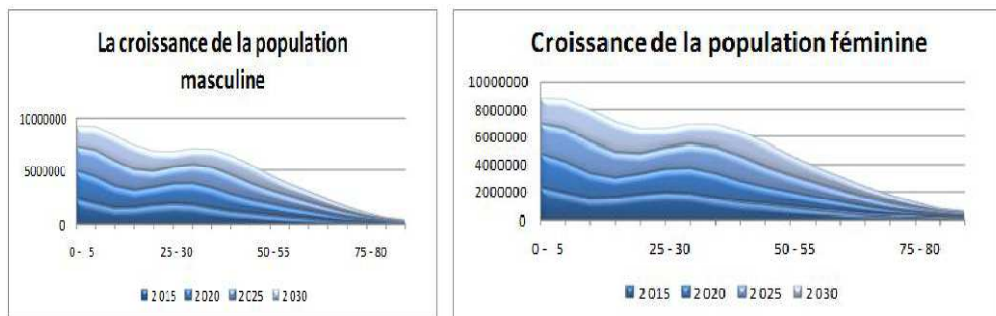
- Un taux de cotisation de 1%;
- Calcul de base de la retraite (10 ans) ;
- Un taux d'affiliation en progression ces dernières années ;
- L'âge de retraite allongé à 62 puis à 65 ans.

Les résultats de projection:

On a utilisé les projections de la population à l'horizon 2050 des nations unies⁷. La méthode utilisée pour élaborer ces projections est celle dite « méthodes des composantes » qui estime la population à partir des générations qui la composent en se fixant des hypothèses sur des paramètres de la dynamique démographique. Les calculs sont réalisés en utilisant le logiciel MORTPAK sous Windows des Nations Unies.

⁷ Les Nations Unies fournissent des projections portant sur presque tous les pays du monde, publiées tous les deux ans sous le nom de « World population prospect ».

Figure n°7: Accroissement futur de la population générale par sexe et par âge quinquennal

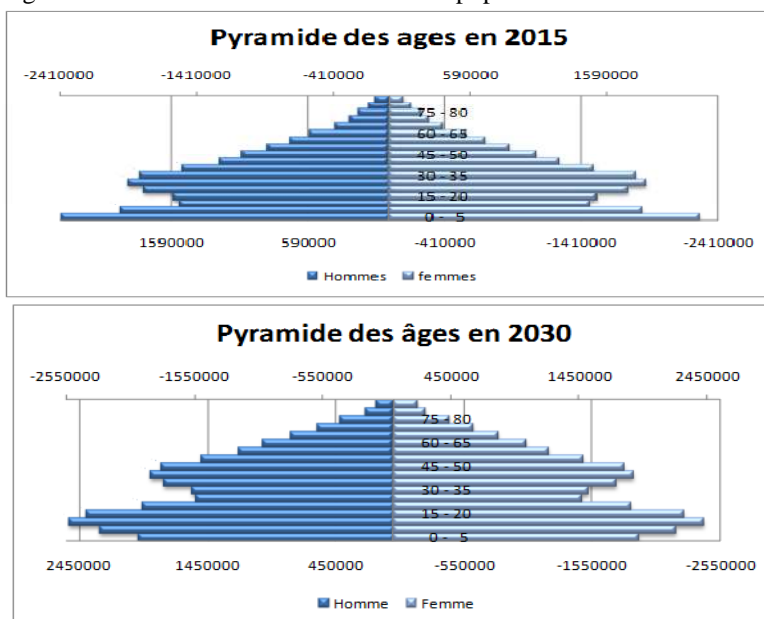


Source: Etabli sous logiciel MORTPAK

D'après notre analyse, on a constaté que, sous les hypothèses démographiques, l'Algérie sera marquée par un élan démographique positif avec des prévisions d'une forte croissance de la population soit 50 Millions d'habitants à l'horizon 2030.

D'après la figure ci-dessous, à l'horizon 2030, la population conservera une composition par grands groupes d'âges légèrement fluctuants mais qui tendent à la hausse pour les plus de 60 ans. La population en âge de travail continue à prédominer avec une part dépassant 60.4% en 2030. Ajouté à cela, le rapport de dépendance des personnes âgées qui augmentera en conséquence pour enregistrer en 2030, 20 personnes âgées à charge pour 100 personnes en âge de travail.

Figure n°8: Evolution de la structure de la population entre 2015 et 2030



Source: Etabli sous logiciel MORTPAK

Notre analyse a révélé de plus une augmentation continue des personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui conduira au vieillissement de cette catégorie de population dont le nombre va atteindre 14 106 157 en 2030, contre 3 323 461 en 2015, la population sera donc triplée en l'espace de 15 ans.

Ainsi, l'Algérie sera confrontée à l'adaptation de la société au vieillissement. Pour cela, il faut combler le manque des dispositifs de protection sociale des personnes âgées. Le pays va être davantage confronté à des défis en matière de santé et de prise en charge des vieux car malgré que dans la société algérienne les personnes âgées vivent le plus souvent au sein de leur famille par obligation morale et sociale, il y a tendance à l'individualisme.

4.2.2. Les projections économiques

Les projections ont concerné l'inflation, l'emploi, le salaire moyen et le PIB marchand. L'investissement constitue la variable de commande.

Pour l'élaboration des hypothèses économiques, on s'est basé sur deux documents qui exposent les perspectives de l'économie algérienne. Il s'agit du document du ministère des finances « synthèse du modèle de croissance à l'horizon 2030 » et le rapport du FMI portant sur « la situation économique algérienne à l'horizon 2020 » publié en 2014. En effet, les hypothèses élaborées sont:

- L'augmentation de l'emploi en moyenne de 3% annuelle durant la période 2015-2030 ;
- La croissance du PIB marchand au prix de référence de l'année 2000 de 2% annuellement tout au long de la période 2015-2030;
- Le salaire moyen croît à un taux de 2.3% durant la période d'étude ;
- L'indice des prix à la consommation accroît en moyenne avec un taux annuel de 2.7%.

Les résultats des projections (démographiques et économiques) vont constituer les inputs pour faire les simulations des équilibres de la caisse nationale de retraite (CNR). L'application du modèle ILO-PENS nous a permis d'étudier plusieurs scénarios en commençant par le scénario de référence.

4.3. L'équilibre financier projeté à l'horizon 2030

Ce scénario de base nous montre la situation financière de la caisse nationale de retraite (CNR) si toutes les conditions restent inchangées, à savoir :

- Les projections fondées sur une hypothèse de réglementation inchangée du système de retraite ;
- Un taux de croissance d'emploi de 3.2% jusqu'en 2030 ;
- Un taux d'activité de 51.2% en 2030 ;
- Une stagnation du salaire moyen ;
- Un taux d'affiliation à la Sécurité Sociale égale à 61.5% durant la période 2015-2030.

Les résultats du scénario de base (S1) montrent une situation déficitaire de la CNR à long terme. Le déficit persistera jusqu'à 2030 et il varie entre 173 Mrds DA en 2016 et 303 Mrds DA en 2030.

Le retour aux équilibres exigera le recours au budget de l'État dans le cadre de la solidarité nationale, ou bien pour alléger ce déficit il faut peut-être revoir :

- Le taux en hausse de la population cotisante de la population occupée;
- La période d'activité en augmentant la durée d'activité soit en diminuant l'âge d'entrée en activité ou en retardant l'âge de sortie;
- L'augmentation de taux de cotisation;
- Le calcul de base de la pension de retraite;
- Le taux de captation du système (diminuer l'informel);
- Rechercher d'autres sources de financement comme par exemple faire des placements, des investissements qui génèrent des valeurs ajoutées et création de nouveaux postes de travail.

Conclusion

L'équilibre financier d'un régime de retraite par répartition repose sur l'évolution du ratio «cotisants/retraités », taux de dépendance et, d'autre part, sur l'évolution des grandeurs économiques comme la croissance de la productivité, les conditions de l'activité économique, etc. En effet, le nombre de bénéficiaires augmente plus rapidement que celui de l'effectif des cotisants, conduisant ainsi à une détérioration du rapport démographique qui entraîne un déséquilibre entre les dépenses et les ressources. Par ailleurs, la situation financière du système de retraite sera encore plus affectée à l'avenir en raison de la transition démographique. L'effectif des personnes âgées de 60 ans et plus passerait de 2 571 130 Millions en 2008 (RGPH) à 14 Millions en 2030 ; soit respectivement 7,6% et 12,8% de la population totale.

Compte tenu de cela, il apparaît que le retour à l'équilibre financier du régime de retraite d'ici 2030 nécessitera sans doute une meilleure conjoncture et passera par la prise de certaines mesures. Les mesures paramétriques susceptibles d'être prises par la caisse nationale de retraite consistent dans la révision des principaux paramètres sur lesquels repose le fonctionnement du régime par répartition.

Références bibliographiques

Articles

Adair P et Bellache Y. (2012), « *Emploi et secteur informels en Algérie : déterminants, segmentation et mobilité de la main d'oeuvre* », *Gestion et développement*, n° 35, janvier-juin, pp 121-149

Belkacem-Nacer, A., (2007), « *Considérations assurantielles et logique actuarielle du régime de retraite en Algérie* », *Working paper, Revue ENSSEA*, n°8, Alger.

BENSABER A., et ILES A. (2007), « *Aspects démographiques du système de retraite par répartition* », *Working paper, Revue ENSSE*, n°8, Alger

BLANCHET D (1998). « *Un système de retraite mixte par capitalisation et par répartition permet-il de corriger les effets du vieillissement* ». Vol 43. N°01, p 77-102.

BOUSSAID, A. (2007), « *la question du financement des systèmes de retraites : éléments pour un débat* », *Working paper, Revue ENSSE*, n°8, Alger

CHIBANE, B. (2005), « *Situation et perspectives du système de retraite en Algérie* », *Cahier n°6, Laboratoire de recherche « habitat et société* », Département Démographie, Faculté des Sciences Sociales, Université d'Oran.

DUPUIS JM., EI MOUDDEN C., PETRON A. (2010). « *Les systèmes de retraites du Maghreb face au vieillissement démographique* ». *Revue française d'économie*. N°25, P 79-116

Mémoires

ARHAB, B. (2010), « *Contribution à la réflexion sur la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage en Algérie : étude analytique et empirique* », Thèse doctorat, Université de Béjaïa- Algérie

CHERIF, H. (2005), « *Population et besoins sociaux essentiels en Algérie à l'horizon 2038* » , Thèse de Doctorat, Département de Démographie, Université d'Oran.

CHERKAOUI, M., (2009), « *Vieillesse, transition démographique et crise des systèmes de retraite : cas du Maroc* ». Thèse de doctorat, Université Pierre Mendès, France et Université Mohammed V, Maroc.

LELIEUR V (2005), « *Construction de tables de mortalité prospectives : le cas des petites populations* ». *Mémoire d'actuariat ISFA*

LELIEUR V (2005), « *Utilisation des méthodes de Lee-Carter et Log-Poisson pour l'ajustement de tables de mortalité dans le cas de petits échantillons* ». *Mémoire d'actuariat ISFA*.

PLAMONDON P. (2004), « *Financement optimal d'un système de pensions* ». *Document de travail élaboré par la commission technique des études statistiques, actuarielles et financières*. Beijing.

PLANCHET. F et JUILLARD. (2006). « *Quantification du risque systématique pour un régime de rente au cours de service* ». *Mémoire d'actuariat ISFA*